



## PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

### Section 1 ANALYSE et PORTRAIT de SITUATION

Nom de l'école :	De la Pléiade	
Nom de la direction :	Louise-Martine Lévesque	
Année scolaire :	2020-2021	
Approbation du C.É.	Cette mise à jour du plan de lutte a été approuvée par le Conseil d'établissement de l'école de la Pléiade le 19 octobre 2020	
Nom des coordonnatrices:	Myriam Guillemette et Rosalie Martel, techniciennes en éducation spécialisée (TES) école	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Le comité est formé de la direction, de madame Myriam Guillemette, TES école et de quatre enseignantes, membres du CPE.	
Mandat du Comité plan de lutte	<p><b>Les objectifs annuels sont :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réguler le plan de lutte annuellement.</li> <li>2. Mesurer le sentiment de sécurité auprès des élèves et des membres du personnel.</li> </ol>	<p><b>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenir des rencontres du comité du plan de lutte (au minimum 3 fois dans l'année).</li> <li>2. Mesurer annuellement le sentiment de sécurité des élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) et, selon les besoins, celui des membres du personnel aux 2 ans.</li> <li>3. Réaliser la consultation auprès du personnel et du Conseil d'établissement.</li> </ol>
<b>Convention de gestion et de réussite éducative</b>	<b>Stratégie locale d'intervention</b>	
Le plan de lutte de l'École de la Pléiade s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du PEVR du Centre de services scolaire. <i>Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.</i>		

#### DESCRIPTION de L'ÉCOLE

##### Données 2020-2021

- ✓ L'école de la Pléiade se situe dans un milieu socio-économique faible : Indice du seuil du faible revenu : 8 – Indice de milieu socio-économique : 6.
- ✓ L'école dessert 85 élèves au niveau préscolaire, 244 élèves de niveau primaire et 31 élèves en adaptation scolaire.
- ✓ Il y a 187 garçons et 173 filles.
- ✓ Quatre classes spécialisées de communication (Pas à Pas) se retrouvent à notre école ainsi que deux classes de maternelle 4 ans à temps plein.
- ✓ 43 élèves des classes régulières ont un plan d'intervention. De plus, les 31 élèves des classes Pas à Pas en ont un également.
- ✓ Les parents de l'école sont impliqués au sein du Conseil d'établissement et de diverses initiatives faisant appel à des bénévoles.

- ✓ Nous offrons un projet éducatif centré sur la lecture et l'activité physique.
- ✓ Nous sommes en lien avec divers partenaires : Service de police de la Ville de Québec (agente de prévention), Triple P (CIUSSS et Centres Jeunesse), *Entraide Parents, CRDI, CIUSSS, Entraide Agapè, Fondation Bon Départ, Croquarium, Les Cuisines collectives, Programme Passe-Partout, La table est mise, école secondaire Samuel-de-Champlain, les Services éducatifs du Centre de services scolaire, etc.*

**DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE**

## Description de l'équipe-école : (Données 2020-2021)

- ✓ L'équipe est composée de 11 titulaires au primaire, de 5 titulaires au préscolaire et de 4 titulaires en classes spécialisées Pas à Pas.
- ✓ 2 enseignantes assurent la francisation des 43 élèves.
- ✓ Deux enseignantes à temps partagé complètent l'équipe.
- ✓ Nous avons une équipe de cinq spécialistes : anglais, éducation physique (2) et musique (2).
- ✓ L'équipe des services complémentaires se compose des membres du personnel suivant : 2 orthopédagogues, une PPP, 1 psychologue à 20%, 2 psychoéducatrices, 2 orthophonistes et plusieurs technicien(ne)s en éducation spécialisée.

## Mobilisation de l'équipe-école : (2020-2021)

- ✓ L'école et le service de garde ont adopté un système d'encadrement positif des comportements des élèves basés sur trois valeurs : respect, responsabilité et sécurité. Ce système tient lieu de règles de conduite pour toute l'école.
- ✓ L'enseignement explicite des comportements attendus dans les divers contextes est fait par l'ensemble du personnel de l'école. Cet enseignement constitue le niveau des interventions universelles réalisées auprès de l'ensemble des élèves.
- ✓ Le respect des comportements attendus est récompensé par l'obtention de privilèges collectifs et/ou relationnels offerts par tous les membres du personnel de l'école et du service de garde.
- ✓ En début d'année, une présentation des valeurs et des comportements attendus et du protocole pour contrer la violence et l'intimidation est faite à tous les élèves. La gestion de ces encadrements est assurée par tous les membres du personnel.
- ✓ L'affichage du protocole pour contrer l'intimidation et la violence se retrouvera sur le site Internet de l'école.
- ✓ Les TES écoles présentent le plan en classe.
- ✓ Un protocole d'intervention est prévu pour la gestion des manquements aux valeurs prônées dans l'école.
- ✓ L'ensemble des enseignants est mobilisé par le Plan de lutte présenté en début d'année scolaire.
- ✓ Formation du comité du Plan de lutte en début d'année (CPE).
- ✓ Diffusion du Plan de lutte au CE et mise à jour annuelle.
- ✓ Récréations guidées et récréations animées pour les élèves ciblés. (Pas durant la COVID-19)

**DESCRIPTION du SERVICE de GARDE**

## Données 2020-2021 :

- ✓ 326 / 357 des élèves (92%) fréquentent le service de garde.
- ✓ 1 technicienne en service de garde, 1 éducatrice classe principale, 19 éducateurs et 3 techniciens en éducation spécialisée composent l'équipe.

Le service de garde bénéficie du projet communautaire « *La table est mise* », initiative soutenue par le CJE permettant de servir une vingtaine de repas par jour à des groupes d'élèves de l'école et de soutenir la persévérance scolaire pour des jeunes en adaptation scolaire de niveau secondaire. En période de COVID-19, la table est mise offrira des collations et des repas que nous pourrions congeler pour les besoins de certains élèves comme dépannage alimentaire.

**ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION**

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants:

1. La violence à notre école se manifeste majoritairement de façon verbale par des menaces, des insultes et des chicanes d'enfants.
2. Les manifestations de forme physique se font surtout sous la forme de bousculades et coups dans le cadre d'un conflit.
3. Les manifestations d'ordre discriminatoires basées sur la race sont presque inexistantes.

En date du 9 octobre 2020 :

- 5 menaces verbales, impolites graves ou grossièretés concernant 5 élèves
- 9 agressions physiques pour 7 élèves.
- 4 comportements dangereux pour 4 élèves.
- 1 fugue pour 1 élève.
- 1 situation de vandalisme pour 1 élève.
- 3 comportements inacceptables pour 3 élèves.
- 6% des élèves sont en vulnérabilité. -----

Remarque : les incidents liés aux élèves des classes COM ne sont pas considérés dans ce décompte.

**APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées pour notre école**

**FORCES**

- L'équipe-école est mobilisée; elle s'est engagée dans une démarche de soutien positif aux comportements par l'encadrement par privilèges.
- L'utilisation des deux cours d'école pour gérer les récréations, en séparant les élèves par degrés scolaires (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année / 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année), modèle adopté au printemps 2014, s'avère gagnante.
- Une équipe d'élèves animateurs est présente en avant-midi sur la cour avant pour des récréations animées. Les élèves animateurs s'occupent du matériel. (Pas en contexte COVID-19)
- Il y a eu formation des intervenants adultes (enseignants et service de garde) sur la surveillance stratégique dans la cour d'école et un rafraîchissement est offert ponctuellement.
- Excellente collaboration avec l'agente de prévention de la Police de la Ville de Québec.
- L'école de la Pléiade s'est associée au projet Triple P (soutien aux pratiques parentales positives) soutenu par le CIUSSS et le Centre jeunesse.
- Un Volet-Parents est offert pour les élèves de la maternelle 4 ans, afin de soutenir et valoriser la participation des parents à la scolarisation de leurs enfants.
- Une salle d'apaisement a été mise en place en 2018-2019.
- La surveillance a été augmentée dans la cour.
- Beau souci d'harmonisation du service de garde et de l'école.

**VULNÉRABILITÉS**

- Renouvellement d'une partie de l'équipe à chaque année.
- Travail sur l'uniformité dans l'application des règles de vie entre les différents intervenants (école et service de garde).
- Importante proportion d'élèves en difficulté et à risque au plan de la réussite scolaire et du comportement, à tous les degrés scolaires.
- Contexte de petite école qui ne permet pas de remanier la formation des groupes (1 seule classe par niveau parfois).
- Les problématiques liées à plusieurs cas d'élèves nécessitent de la formation additionnelle, principalement pour le nouveau personnel dans l'établissement ou celui en insertion professionnelle, la formation initiale s'avérant insuffisante.
- Le contexte socio-économique influence le climat de l'école.
- Les déplacements entre l'école et la maison favorisent les conflits entre les élèves et sont l'occasion de comportements non sécuritaires.
- Les ressources financières allouées à l'école ne suffisent pas, actuellement, à répondre aux besoins des élèves sans l'apport de ressources financières additionnelles de la part des Services éducatifs et de la Direction générale de la CS.
- Le Centre de services scolaire a réalisé des chantiers majeurs au cours des dernières années. (Entrée de l'école, déménagement du

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Boîte de dénonciation au 2<sup>e</sup> étage.</li> <li>▪ Augmentation des TES dans l'école.</li> <li>▪ Déplacement du secrétariat et du service de garde à l'entrée de l'école.</li> </ul>	secrétariat et du bureau du service de garde, réfection du gymnase, etc.)		
<b>APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2020-2021</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer la cohérence dans l'application des règles de vie entre le service de garde et l'école et simplifier l'utilisation des outils qui y sont relatifs.</li> <li>2. Poursuivre l'enseignement explicite des comportements attendus dans les différents lieux de l'école.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Mettre en place des ateliers sur les émotions</li> <li>4. Utiliser un nouveau modèle pour les manquements majeurs dans l'école.</li> </ol>		
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux <b>valeurs présentées</b> dans le <b>projet éducatif</b> de notre école : Engagement, Respect, Persévérance et Bienveillance.			
De plus, il est axé sur les valeurs comportementales qui chapeautent les règles de conduite : Respect, Responsabilité et Sécurité.			
Quels sont les moyens mis en place pour <b>mobiliser</b> l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information</li> <li>▪ Sensibilisation</li> <li>▪ Échanges</li> <li>▪ Prises de décision par l'ensemble du personnel</li> <li>▪ Travail sur la logistique</li> <li>▪ Aménagement de l'horaire</li> </ul>		
Autres informations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibilisation auprès de l'ensemble des élèves sur l'intimidation en cours.</li> <li>✓ Offre de programmes d'habiletés sociales 2020-2021. Travail aussi en sous-groupe de besoins.</li> <li>✓ Établissement et actualisation d'un plan d'action selon les priorités dégagées lors de la mesure du sentiment de sécurité (questionnaire aux deux ans).</li> <li>✓ Ateliers sur la connaissance de soi et les relations avec les autres offerts par l'AVSEC.</li> <li>✓ Soutien des Services éducatifs.</li> <li>✓ Échange sur les règles de vie et les outils afférents au sein de l'ensemble du personnel scolaire.</li> </ul>			
<b>Section 2</b>			
<b>Actions</b>	<b>Personne(s) responsable(s)</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>échéancier</b>
<b>2.1 Mesures de prévention</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Visite de la policière-éducatrice dans les classes pour le taxage, l'intimidation, la cyberintimidation et le programme « <i>ne sois pas hors la loi</i> » et « <i>sois vigilant</i> ».</li> </ul>	TES école	Classes de 1 <sup>re</sup> -4 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup>	Octobre à mai
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ateliers sur l'intimidation animés par la TES école.</li> </ul>	TES école	Primaire	Au besoin
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Règles de conduite présentées sous la forme d'une grille d'apprentissage des comportements attendus axés sur les valeurs.</li> </ul>	Direction – titulaires Comité MotivAction  Direction	Tous  Tous	En début d'année et tout au cours de l'année  Toute l'année

✓ Surveillance sur la cour d'école (5 enseignants (4 du régulier et 1 de classe Pas à Pas) et port de vestes de couleur pour assurer la visibilité des intervenants.			
✓ Promotion des règles de sécurité dans les jeux par une tournée des classes au début de l'année et en mi- année.	Direction, TES école Enseignante d'éducation physique - Titulaires	Tous	2 fois/année
✓ Ateliers de sensibilisation sur la sécurité routière (policière).	Policière-éducatrice - TES	1 <sup>er</sup> cycle	Début de l'année
✓ Promouvoir les messages de prévention.	Comité MotivAction	Tous	Toute l'année
✓ Rencontre avec la policière-éducatrice en lien avec des problèmes ponctuels.	TES-école Direction Les parents pourraient être invités.	Tous	Ponctuel
✓ Récréations animées.	TES-école	1 <sup>re</sup> à 3 <sup>e</sup> année	Toute l'année
✓ Récréations guidées et gestion des mesures particulières. (Pas en contexte de COVID-19)	TES-école	Élèves ciblés	Toute l'année
✓ Programme Fluppy (Maternelle 5 ans).	CIUSSS Titulaires au préscolaire	Élèves de la maternelle Parents	Toute l'année
✓ Procédure d'intervention dans les cas où la sécurité d'un ou d'élèves est compromise (entente multisectorielle).	Direction	Tout le personnel	Toute l'année
✓ Protocole de gestion de crise ; présentation au personnel.	Direction Professionnels	Tout le personnel	Toute l'année
✓ Jeunes Leaders ; responsables de matériel et autres responsabilités selon les besoins. (Pas en contexte de COVID-19)	TES-École	Tous	Toute l'année
✓ Brigadiers : conseils et soutien pour une circulation sécuritaire.	TES-école Élèves de 6 <sup>e</sup> année	Enseignante de 6 <sup>e</sup> année	Toute l'année
✓ Médiateurs : conception de capsules vidéos sur la sécurité et les moyens pour régler les conflits.	TES-école Élèves de 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup>	Tous	Toute l'année
✓ Ateliers d'habiletés <i>sociales</i> .	TES-école, psychoéducateur et titulaire	Tous	Toute l'année

2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents			
✓ Diffusion des valeurs et comportements attendus (remplace les règles de conduite) et du protocole pour contrer la violence et l'intimidation.	Direction, titulaires	Parents	Rentrée
✓ Messages et communications sur la page Facebook de l'école.	Comité Facebook	Parents	Tout au long de l'année
✓ Rubrique sur le site Internet de l'école qui présente le protocole et plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.	Secrétaire de l'école	Parents	Tout au long de l'année
✓ Maintien du Volet-parents en maternelle 4 ans.	Direction et enseignantes	Parents	Tout au long de l'année
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle			
<p><b><u>Pour les élèves et les témoins :</u></b></p> <p>Les élèves seront informés par leur titulaire ou par une TES des modalités pour faire un signalement ou une plainte lorsqu'ils sont victimes d'intimidation ou de cyberintimidation ou de violence à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet MotivAction ;</li> <li>▪ Rencontre avec un adulte de l'école pour faire une dénonciation ;</li> <li>▪ Prendre rendez-vous avec la TES ;</li> <li>▪ Utiliser la boîte de dénonciation.</li> </ul>	Titulaires, intervenants, TES	Tous	Tout au long de l'année
<p><b><u>Pour les parents :</u></b></p> <p>Les modalités sont diffusées dans l'agenda et sur le site de l'école.</p>	Le comité	Tous	Tout au long de l'année
2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence			
<b>Pour un signalement ou une plainte :</b> le témoin communique par téléphone, par courriel, par un message dans l'agenda ou en		Le témoin qui fait le	Dans les 24 à 48 heures, un suivi sera fait par l'intervenant concerné.

<p>personne avec la direction, le titulaire, la TES ou la technicienne en service de garde.</p> <p>S'il y a lieu, la direction ou la TES école fera un arrêt d'agir et déclenchera le protocole (voir section 3).</p>	<p>L'intervenant qui reçoit le signalement ou une plainte.</p> <p>Direction ou TES école</p>	<p>signalement ou la plainte</p> <p>Agresseur et victime</p>	
<b>2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte</b>			
<p>Pour la victime et l'agresseur : Les mesures de soutien et d'encadrement sont inscrites dans le protocole.</p> <p>L'élève est rencontré immédiatement et ses parents sont contactés.</p> <p>L'élève intimidateur peut être retiré de son groupe ou de l'école selon la gravité.</p> <p>Pour le témoin : en tout temps nous protégerons son identité.</p> <p>Un filet de sécurité est déployé autour de l'élève intimidé : appel aux parents, mise à l'écart de l'élève si nécessaire, ou toute mesure qui apparaît utile pour protéger la victime.</p>	<p>Direction et TES école</p> <p>Direction et TES école</p>	<p>La victime et l'agresseur</p> <p>Le témoin</p>	
<b>2.6 Suivi donné aux plaintes</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dans les 24 à 48 heures, un suivi sera fait par l'intervenant concerné à la personne qui a fait la plainte.</li> <li>✓ Un rapport sommaire de plainte sera transmis à la direction générale.</li> </ul>	<p>Intervenant concerné</p> <p>Direction et TES</p>		<p>Juin</p>

Section 3 – sanctions selon la gravité

<b>Section 4 Responsabilité de la direction</b>		
<b>Actions</b>	<b>échancier</b>	<b>remarques</b>
<b>La direction de l'école s'engage à :</b>		
1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.	Automne	
2. Assurer la mise en œuvre du plan de lutte.	D'août à juin	
3. Effectuer les suivis qui s'imposent.	24-48 heures	
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	24-48 heures	

5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	24-48 heures	
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES, psychologue, psychoéducatrice ou autres selon le besoin).	Dans les jours suivants	
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.	En tout temps	
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.	En tout temps	
9. Transmettre à la Direction générale du Centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes.	Juin	
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.	En tout temps	

---

Signature de la direction

Date :